

ASSOCIATION**RAPPEL**

Cette subvention concerne le soutien à un projet ponctuel ou un besoin imprévisible, et doit se justifier par son aspect non récurrent et en dehors de l'activité courante.

DESCRIPTION DE VOTRE PROJET

N'hésitez pas à transmettre vos devis, plans ou tout autre document nécessaire à l'instruction.

Montant sollicité :

Date de réalisation envisagée :

Budget prévisionnel du projet

CHARGES		PRODUITS	
TOTAL	€	TOTAL	€

La ville sera attentive au montage financier des projets, devant faire apparaître plusieurs financeurs.

INSTRUCTION ET ÉCHÉANCES 2026

Une analyse approfondie en lien avec l'association est réalisée pendant l'instruction, en vue d'une présentation des projets en commissions municipales « Vie Associative et sport ». Le versement intervient uniquement sur présentation des factures acquittées.



A retourner par mail à l'adresse
relations.partenaires@ville-liffre.fr